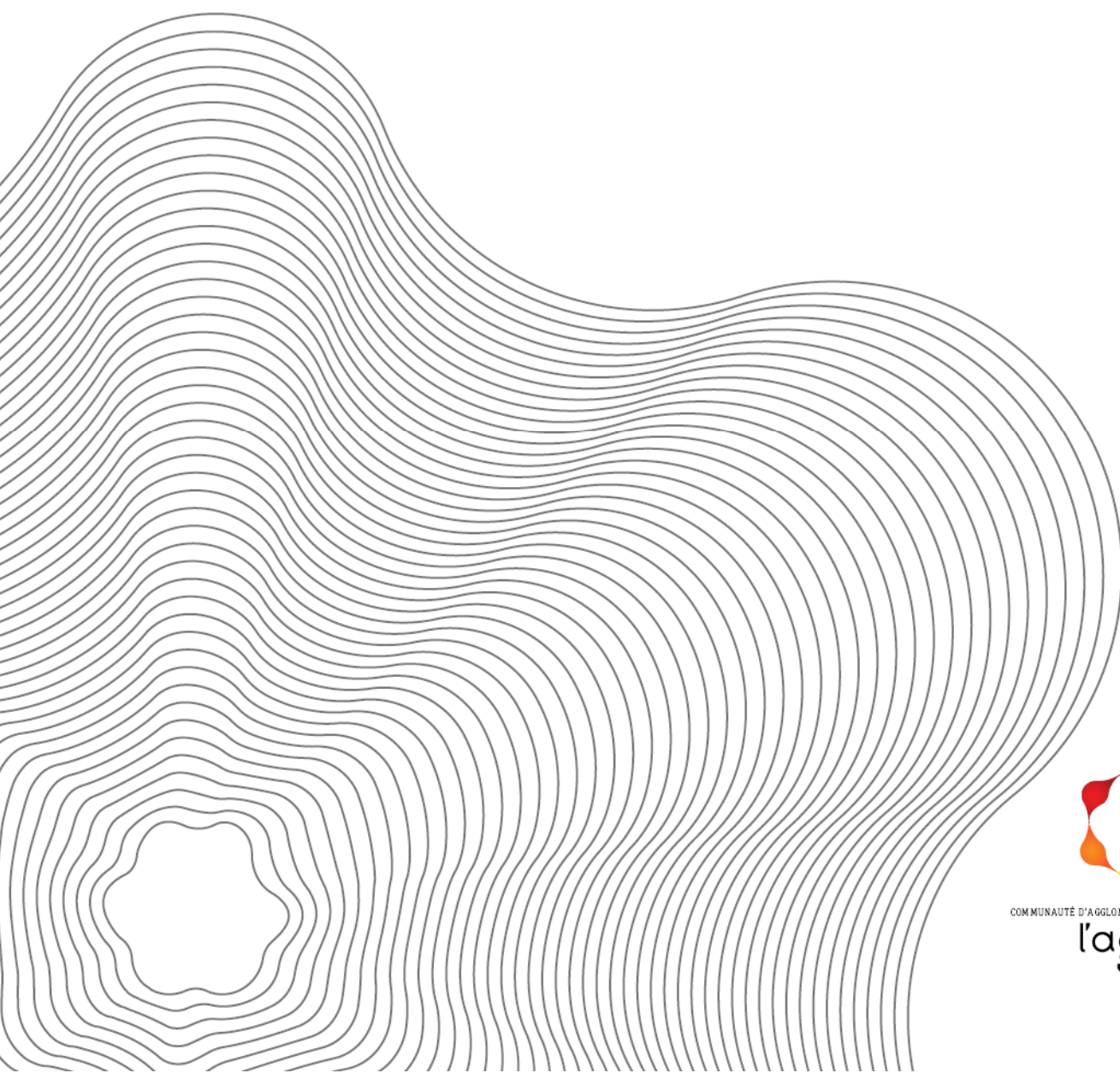


RAPPORT

RAPPORT No.04/2017/CACL

**Rapport annuel 2016 sur la situation en
matière de développement durable :
Les engagements de la CACL**



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

Rapport annuel 2016

sur la situation
en matière de développement durable :
Les engagements de la CACL



Sommaire

I – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, C'EST QUOI ?	4
1. DEFINITION	4
2. ENJEUX EN GUYANE ET SUR LA LITTORAL	4
a. Enjeux environnementaux	4
b. Enjeux sociaux	5
c. Enjeux économiques	5
3. ET MAINTENANT QUE FAIRE ?	6
II – LA GESTION DU PATRIMOINE, LE FONCTIONNEMENT ET LES ACTIVITES INTERNES DE NOTRE COLLECTIVITE	7
1. NOS REALISATIONS	7
a. Dématérialisation des procédures	7
b. Gestion du parc de véhicules	7
c. Entretien des espaces verts	7
d. Performance énergétique du bâti	7
e. Réduction et valorisation des déchets	8
f. Manifestations éco-responsables	8
2. NOTRE PROGRAMME D' ACTIONS 2017	8
a. Dématérialisation des procédures	8
b. Entretien des espaces verts	8
c. Le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)	9
d. Administration responsable	10
III. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	11
1. POLITIQUE « ADDUCTION EN EAU POTABLE »	11
a. Réalisations 2016	11
b. Programme d'actions 2017	12
2. POLITIQUE « ASSAINISSEMENT »	14
a. Réalisations 2016	14
b. Programme d'actions 2017	14
3. POLITIQUE « ENVIRONNEMENT/DECHETS »	16
a. Réalisations	16
b. Programme d'actions 2017	18
4. POLITIQUE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »	19
a. Réalisations 2016	19
b. Programme d'actions 2017	20
5. POLITIQUE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »	22
a. Réalisations 2016	22
b. Programme d'actions 2017	22
6. POLITIQUE « TRANSPORT »	23

Préambule

A travers la rédaction du rapport sur la situation en matière de développement durable, les collectivités territoriales ont l'opportunité de présenter la cohérence de leurs différentes politiques, programmes et actions entreprises au regard du développement durable et d'illustrer, par leurs résultats, leurs contributions aux défis nationaux, européens et internationaux.

Ce rapport est également l'occasion de renforcer le débat démocratique autour de l'action publique et enfin, de mettre en perspective les orientations stratégiques retenues pour les années à venir, et notamment celles proposées dans la maquette budgétaire.

L'exigence sans cesse accrue d'un mode de développement soutenable, le dépassement d'analyses sectorielles ou budgétaires traditionnelles, l'exigence de transversalité et de cohérence de l'action publique, la nécessité d'évolution des modes de gouvernance, sous-jacents à ce nouvel exercice, sont les cadres indispensables de réflexion, aujourd'hui, pour conduire les territoires et leurs habitants vers la durabilité.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante, par la Présidente de la CACL, en amont du débat budgétaire, incarne la nécessité de prendre le temps d'un débat pour élaborer une vision prospective, partagée et transversale des enjeux locaux et globaux à relever.

Il s'agit ici d'un quatrième rapport qui concerne l'année 2016 et qui sera enrichi au fil des années.

I – Le développement durable, c'est quoi ?

1. Définition

L'acception la plus couramment utilisée est la suivante : ***Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.*** Rapport Brundtland, 1987



Pour être durable, le développement doit concilier trois éléments majeurs : **l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique.**

Enfin, un projet de développement durable s'appuie nécessairement sur un mode de concertation plus abouti entre la collectivité et ses membres.

La réussite d'une politique passe ainsi par le respect d'exigences de transparence et de participation des citoyens.

2. Enjeux en Guyane et sur la littoral

a. Enjeux environnementaux

Les signaux d'alarme sur l'état de santé de la planète se font de plus en plus nombreux.

- **Montée du niveau de la mer :** Le niveau de l'océan est mesuré en continu grâce aux stations marégraphiques locales et aux mesures acquises par satellite.

En Guyane, la vitesse d'augmentation locale du niveau moyen de la mer au large de la Guyane de **3,5 mm/an** sur la période 1993-2012, rythme légèrement supérieur aux 3,18 mm/an observé au niveau mondial.

- **Hausse des températures :** Les scientifiques intègrent différents scénarios d'émission de gaz à effet de serre. D'après les dernières projections réalisées au niveau mondial la température devrait continuer à augmenter au cours du XXI^{ème} siècle.

En Guyane, les données récoltées grâce aux 4 stations météorologiques guyanaises indiquent une augmentation des températures moyennes de **+1,36°C** sur la période 1955-2009.

- **Des précipitations très variables :** Au niveau mondiale, il apparaît que les contrastes entre les régions humides et sèches et entre les saisons devraient s'accroître.

En Guyane, la variabilité interannuelle des précipitations est en partie expliquée par les **grands cycles climatiques**, à l'image du phénomène El Nino, qui peuvent affecter le climat guyanais.

- **Accroissement des risques naturels** : les trois phénomènes cités ci-dessus provoqueront phénomènes de submersion, augmenteront les risques de crues et d'inondations ainsi que les mouvements de terrain

En Guyane, en juin 2008, **le Maroni a connu une forte crue**, nécessitant l'évacuation de plus d'un millier de personnes. Un autre exemple concerne l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) mouvement de Terrain pour la colline de Baduel à Cayenne,

- **Développement de maladies rares** : la baisse du débit des cours d'eau et l'élévation de leur température, pouvant favoriser la prolifération d'algues ou de pathogènes (cyanobactéries, E.coli, moustiques...).

En Guyane, le climat équatorial humide de la Guyane favorise le développement de certains **pathogènes** et de maladies vectorielles telles que la **dengue**, le **paludisme** et le **chikungunya**.

b. Enjeux sociaux

Les conséquences sociales de nos choix de développement sont elles aussi inquiétantes.

Le phénomène de changement climatique à la particularité d'être injuste : le réchauffement climatique observé est global mais il n'est pas uniforme à la surface de la terre. Les pays du Sud seront particulièrement plus touchés que ceux du Nord, et les catastrophes climatiques de plus grande ampleur.

La question majeure de l'**équité** entre les différents groupes humains se pose, notamment entre les pays riches et pauvres. On entre là dans la sphère des enjeux sociaux du développement durable.

Au niveau mondial, on constate un accroissement des inégalités : 20 % de la population concentre 80 % des richesses produites annuellement. Plus d'un milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour et sont privées d'accès aux besoins fondamentaux (eau potable ou soins médicaux par exemple). Ces questions concernant aussi les pays dits riches : un européen sur six vit dans la pauvreté.

Une société sans solidarité génère de grandes souffrances et n'est pas soutenable que ce soit à l'échelle individuelle ou collective. Le développement durable doit permettre d'intégrer des préoccupations autres que financières dans le fonctionnement des acteurs économiques.

L'enjeu est de taille : **redonner à l'économie sa place dans la société**, une activité indispensable mais non moteur des choix. C'est le choix opéré par la CACL dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie pour le Développement Economique approuvé en février 2014.

c. Enjeux économiques

Le système économique actuel est libéral c'est-à-dire qu'il est basé sur le principe d'un marché de plus en plus globalisé où la concurrence est libre. Les activités économiques, si elles procurent richesses et emplois, sont également à l'origine de problèmes sociaux et écologiques graves.

Le développement durable doit permettre d'intégrer des préoccupations autres que financières dans le fonctionnement des acteurs économiques. En effet, on constate que la richesse produite est de plus en plus inégalement répartie, que ce soit entre les pays ou entre les couches sociales d'un même pays.

L'enjeu est de taille : **redonner à l'économie sa place dans la société**, une activité indispensable mais non l'unique moteur des choix.

3. Et maintenant que faire ? :

Afin de réduire les effets des phénomènes climatiques et de protéger les populations qui sont les plus exposées, il convient d'agir suivant deux voies :

- l'atténuation qui vise à réduire nos émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation qui vise à réduire notre vulnérabilité aux impacts potentiels du changement climatique.

L'application de ces deux voies nécessite que l'ensemble de la société se mobilise. Des **initiatives locales, régionales**, nationales et internationales doivent être encouragées et mises en œuvre afin de modérer ou éviter les nuisances ou d'exploiter les opportunités bénéfiques.

Si aucune mesure n'est menée contre le changement climatique, **les coûts et dommages induits seront bien supérieurs aux efforts d'adaptation et d'atténuation**. Les incertitudes qui existent sur l'ampleur du changement climatique ne doivent pas être un prétexte à l'immobilisme. L'évolution du climat est à prendre en compte pour préserver l'attractivité des territoires.

II – La gestion du patrimoine, le fonctionnement et les activités internes de notre collectivité

1. Nos réalisations

Sensible au développement durable de par ses compétences, la CACL travaille à son exemplarité dans son fonctionnement et ses activités en interne.

Au cours de cette année 2016, la CACL a notamment renforcé les actions suivantes :

a. Dématérialisation des procédures

Ce projet a été initié par la dématérialisation de 100 % des courriers arrivés et départs, des convocations, des rapports liés aux séances plénières, ainsi que des délibérations.

Les gains sont à la fois techniques, environnementaux et financiers : économies de papier, d'encre et de carburant, gain de temps (reprographie, livraisons de rapports, archivage et recherche ...), commodité pour les élus et les agents.

Les actions suivantes ont été menées :

- En 2013 : diagnostic informatique et propositions d'actions, préparation de marchés (photocopieurs-scanners, câblage du bâtiment, onduleur, formations informatiques, tablettes), formations du personnel et des élus avec montée en charge progressive du projet.
- En 2014 : attribution de tablettes pour les nouveaux élus, signature d'une convention avec la Direction des Finances Publiques et la Chambre Régionale des Comptes pour la dématérialisation des échanges avec la Trésorerie de Cayenne-Amandiers pour le budget M49 de l'eau potable.
- En 2015 : généralisation de la démarche de dématérialisation des échanges avec la Trésorerie à l'ensemble des budgets en mai 2015 – Mise en place d'un parapheur électronique pour viser et signer les mandats de dépenses, les titres de recettes et les bordereaux. La transmission des pièces justificatives est dématérialisée.
- En 2016 : dématérialisation des demandes d'achats via une décentralisation de la gestion des demandes d'achats et des bons de commande – Mise en place des visa dans le parapheur électronique pour les demandes d'achat et la certification des factures.

b. Gestion du parc de véhicules

La flotte de véhicules professionnels est actuellement partagée en intra et interservices.

Le renouvellement partiel de la flotte ainsi que l'acquisition de nouveaux véhicules permet d'afficher une baisse de l'âge moyen des véhicules et simplifie l'utilisation de ceux-ci.

Deux véhicules hybrides sont en cours d'acquisition.

c. Entretien des espaces verts

L'entretien des espaces verts du siège vise à « entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible », en limitant l'usage des produits phytosanitaires et supprimant l'utilisation des herbicides. Les déchets verts sont ensuite acheminés à la plate-forme de compostage des déchets verts pour être valorisés en compost.

d. Performance énergétique du bâti

Un diagnostic énergétique du bâtiment du siège de la CACL a été réalisé et a montré qu'une économie énergétique minimum de 34% était possible soit une économie financière de

26 000 €/an ! Si tous les travaux prescrits sont effectués en 2017, les efforts de rénovation seront rentabilisés au bout de 4 ans.

e. Réduction et valorisation des déchets

La CACL limite au maximum sa production de déchets par la dématérialisation, mais aussi en favorisant les impressions recto/verso et noir et blanc (paramétré par défaut sur ses copieurs), en récupérant les papiers imprimés au verso en papier brouillon et pour les accusés réception des télécopieurs.

La CACL a mis en place une collecte des piles usagées du personnel et des visiteurs (accueil), suit la récupération des cartouches d'encre usagées par son prestataire, trie le verre produit à la cafétéria pour apport dans les bornes prévues à cet effet.

Avec la mise en place de la collecte sélective, des poubelles adaptées au tri seront installées dans les services. Le tri devrait permettre de réduire la production de déchets organiques.

f. Manifestations éco-responsables

Lors des évènements, la CACL privilégie les achats et l'utilisation de produits locaux, la vaisselle réutilisable, le co-voiturage, la dématérialisation de la communication (invitations dématérialisées, envois des communiqués...), le tri du verre, ...

Les grands supports visuels type banderole ou beachflag sont imprimés sans indication de date (sauf exception) afin de permettre leurs réutilisations.

Par ailleurs, un guide sur l'organisation de manifestations éco-responsables est disponible à la CACL. Il porte sur l'organisation et le déroulé de la manifestation pour permettre sa prise en compte dès la conception de l'évènement.

Exemples d'évènements :

Remise de prix **Challenge Stop Déchets** : La CACL fait appel à un traiteur qui sert une prestation produisant le moins de déchets possible (brochettes de fruits et légumes, etc). Les boissons sont servies dans des gobelets réutilisables.

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : Pour l'année 2015, la CACL a effectué une opération sur le commerce engagé dans les grandes surfaces de l'agglo. Afin réduire l'utilisation de sacs jetables durant toute la semaine la CACL a offert des sacs shopping en matière recyclée aux consommateurs des grandes surfaces pour effectuer leurs courses.

Le **Grand Prix de l'Environnement** : Cette course cycliste de 4 jours organisée par la CACL a pour objectif de sensibiliser le grand public à l'environnement à travers des jeux ou questionnaires dans un cadre festif et populaire. Les cyclistes doivent signer une charte avant la compétition qui les engage à être respectueux de l'environnement (ne pas jeter bouteilles d'eau et autres emballages alimentaires sur le bord de la route, nettoyer le vélo avec des produits bio dégradables, etc)

2. Notre programme d'actions 2017

a. Dématérialisation des procédures

La suite attendue est la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne comptable : le circuit des « bons de commande » sera le dernier à être dématérialisé.

Une réflexion sera également menée sur la dématérialisation des archives (mise en place d'une Gestion Electronique de Documents) et des dépôts de marchés au contrôle de légalité.

b. Entretien des espaces verts

Une valorisation d'une partie des déchets verts et des restes de repas (bio-seau à la cafétéria) est envisagée sur site, dans le cadre du programme de réduction des déchets.

c. Le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Depuis mai 2016, le territoire de la CACL est labellisé TEPCV, une démarche de lutte contre le dérèglement climatique. Ce projet poursuit 5 objectifs principaux, déclinés en 16 actions. L'idée étant de mailler le territoire d'une cohérence générale d'actions vertueuses et d'actionner tous les leviers en possession des pouvoirs publics. Les collectivités locales étant très souvent précurseur et un des acteurs forts du changement.

- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public et amélioration du confort des usagers

Des études et des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique sont projetés sur des bâtiments publics : siège de la CACL, RCT et communes du territoire.

Un travail sur le bâtiment engendrera un meilleur confort pour les usagers des bâtiments : moins de chaleur, d'éblouissement, lumière naturelle...

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

L'étude sur la navette fluviale, l'achat de véhicules électriques, une étude sur la végétalisation de pistes cyclables sont des actions du projet TEPCV. L'objectif étant de démarrer des projets en cohérence avec une vision à long terme concernant la mobilité sur notre territoire.

- Développement de la production d'énergie renouvelable

Dans le SRCAE (schéma régional climat air énergie), la Région a fixé comme objectif d'être autonome sur l'approvisionnement énergétique à l'horizon 2030. La CACL doit s'inscrire dans ce schéma ; le programme TEPCV comporte donc un volet sur la mise en place de panneaux solaires et d'ombrière photovoltaïque de stationnement pour le rechargement de véhicules électriques.

- Développement de l'éducation à l'environnement, écocitoyenneté et mobilisation locale

Les recherches en cours sur l'appropriation des mesures d'économie d'énergie montrent que sans la prise en compte du facteur humain dans les opérations, celles-ci sont en partie vouées à l'échec. En effet, des actions incomprises ou considérées comme interventionnistes peuvent générer des gestes inadaptés.

L'éducation à l'environnement couplé à des efforts de mobilisation locale est un des piliers fondamentaux de la croissance verte.

- Promotion de la biodiversité en zone urbaine

La biodiversité végétale permet, pour les bâtiments, une réduction des dépenses énergétiques et l'amélioration du confort thermique, tout en favorisant la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité du patrimoine végétal guyanais.

d. Administration responsable

Les agents de la CACL se sont engagés dans le **tri des déchets de bureau** : désormais la collectivité est concernée par la collecte sélective depuis décembre 2015. Les agents des services moyens généraux et plus largement des différents services ont été sollicités pour participer à une formation et à s'engager au tri par service. Avec le démarrage de la collecte sélective sur le siège en décembre et sur la RCT en septembre, c'est un nouveau départ pour nos déchets qui seront désormais recyclés. Un audit par service est prévu en 2017 afin d'adapter et corriger s'il le faut les gestes de tri auprès des référents du tri de chaque service.

Depuis 2015, le **compostage** des déchets de la cafétéria est réalisé avec dans un premier temps le marc de café mais aussi les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts du siège. En 2017, il est visé d'aller plus loin avec le compostage des déchets alimentaires de la cafétéria.

Une borne à **verre** est désormais installée sur le parking du siège pour permettre une valorisation de ces déchets. Les agents peuvent y apporter volontairement leur verre.

III. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable

1. Politique « adduction en eau potable »

Historiquement, la première réponse apportée par la CACL aux habitants du territoire communautaire a été de mutualiser les moyens pour une gestion regroupée (afin de favoriser les économies d'échelle), harmonisée et intelligente de l'adduction en eau potable.

Le service public d'eau potable de la CACL doit poursuivre sa démarche pour une gestion durable de sa ressource en eau potable afin de mieux s'adapter au cadre juridique en évolution et aux nouveaux usages de l'eau,

Les besoins en eau des usagers ne sont plus seulement quantitatifs, mais également qualitatifs, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le niveau de développement « durable » (état) du système d'adduction en eau potable et de son environnement correspond ainsi au degré d'accroissement des dimensions qui le définissent :

Dimensions	Niveau de développement correspondant
Milieu naturel	Préservation de l'environnement : préservation et développement de l'environnement local et global.
Ressource	Préservation de la ressource : renouvellement et disponibilité de la ressource en eau (pour satisfaire les besoins des services, de l'environnement et d'autres systèmes qui utilisent également cette ressource).
Technique	Performances des moyens de production : pertinence, efficacité et efficacie de la production des moyens techniques et organisationnels de production des services d'eau et d'assainissement.
Economie	Performances économiques et financières : pertinence, efficacité et efficacité de la gestion économique des services urbains d'eau. En particulier, les coûts d'exploitation (opération et maintenance) et de capital (investissement) sont financés.
Humain	Satisfaction des besoins des usagers : les besoins en eau potable et en assainissement (qualité, quantité, service, etc.) sont satisfaits, et les usagers apportent leur soutien au système (confiance, préférence, etc.).
Social	Acceptation sociale : les normes et les institutions assurent le bon fonctionnement des services urbains d'eau (gouvernance, réglementation, etc.)

Le développement durable des services publics d'eau potable correspond à la durabilité de ce niveau de développement. Le fort degré d'accroissement de ces dimensions plaide en faveur de la pertinence de nos actions.

a. Réalisations 2016

L'année 2016 a été marquée par la mise en application du schéma directeur d'eau potable de la CACL, avec les objectifs suivants :

- Avoir une représentation la plus complète et la plus fiable possible du patrimoine ;
- Appréhender le fonctionnement hydraulique des systèmes AEP communautaires, leurs forces et leurs faiblesses ;
- Améliorer et maintenir une performance des réseaux d'eau potable optimale ;
- Evaluer les évolutions des besoins moyens et de pointe à court, moyen et long termes de l'alimentation en eau potable ainsi que sa répartition spatiale ;
- Construire et caler le modèle hydraulique de la CACL dans le cadre de cette étude ainsi qu'en prévision d'outil de gestion du patrimoine ;

- Evaluer les ressources d'eau mobilisables en interne comme en externe ;
- Proposer un programme de travaux hiérarchisé pluriannuel chiffré dans un souci de développement durable :
 - o programme de fiabilisation de l'approvisionnement en eau potable,
 - o programme de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable,
 - o programme de construction de nouveaux ouvrages,
 - o programme de réhabilitation des ouvrages existant,
 - o programme de renouvellement pertinent,
 - o programme de renforcement,
 - o programme d'extension ... ;
 - o mise en place d'une stratégie de gestion du patrimoine.

b. Programme d'actions 2017

La CACL et la SGDE ont signé au mois de janvier 2017 un contrat de concession sur 12 ans, qui doit permettre à la collectivité de respecter ses engagements de développement durable.

Un programme « Eau pour tous » est l'un des enjeux majeur de ce contrat.

Pour desservir toujours plus de population, limiter le vol d'eau, accentuer l'équité des usagers envers la facture d'eau et préserver la ressource en eau potable, un partenariat avec la SGDE va être développé afin d'assurer une véritable procédure de desserte en eau potable dans les zones d'habitat spontanée. Cette procédure généralisée sur une liste de quartier validée par les communes s'inscrit au croisement d'une gestion plus cohérente de l'action sociale, économique et environnementale.

Dans la continuité, nous mettons en place la télérelève motivée par de forts enjeux économiques et environnementaux au bénéfice des usagers, des abonnés et de l'exploitant du Service public d'Eau Potable.

Ces enjeux sont rappelés ci-dessous :

- Améliorer le service pour tous les abonnés ou usagers : amélioration de la connaissance de la base abonnés et des profils de consommation, suppression des rendez-vous de relevés de compteurs, facturation des consommations réelles, suivi des consommations sur Internet, alerte en cas de détection de fuite ou de surconsommation;
- Préserver la ressource en eau : suivi des volumes consommés, détection des anomalies de consommation (fraudes, compteurs bloqués, etc.), prévision de la demande en eau ou énergie, calcul précis du rendement de réseau ;
- Sécuriser la qualité de l'eau distribuée par la détection des retours d'eau ;
- Optimiser la gestion des parcs de compteurs : identification de dysfonctionnements et meilleur ciblage des investissements ;
- Accompagner des politiques de tarification adaptée, progressive ou saisonnière ;
- Amélioration du service, préservation de la ressource et diminution de l'empreinte carbone et de l'empreinte eau en limitant les déplacements des agents du service d'eau potable mais également des usagers du service ;
- Préserver la ressource, cela passe également par la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable ainsi un programme ambitieux sur le renouvellement des canalisations et des branchements fait également partie du contrat actuel courant jusqu'en 2028.
- Ce renouvellement ciblé de 14 100 mètres de canalisations et 130 branchements renouvelés chaque année permettra à la CACL une connaissance plus fine de son

réseau et d'en limiter les défauts (fuites, manquements sur le maillage, et autres) pour optimiser la ressource eau et optimiser sa ressource financière.

- L'amélioration de la qualité de l'eau passe par la mise en place de nouvelles procédures et de l'amélioration du process de production d'eau potable. Cette amélioration entraîne de facto une diminution de l'utilisation des produits dans la chaîne de production évitant donc les surconsommations injustifiées.

Parallèlement, à toutes ces actions, la CACL renforce son partenariat avec le monde associatif en accompagnant la SEPANGUY dans son action de prévention, de sensibilisation dans l'usage de l'eau.

Une nouvelle convention se voulant plus consensuelle dans sa couverture du territoire mais également sur les projets scolaires accompagnés par la CACL est en place, pour s'appuyer sur l'enthousiasme et la conscience du jeune public pour porter et propager le message du service eau dans son engagement pour une accélération d'un développement plus durable.

2. Politique « assainissement »

En matière d'assainissement, On pourra aussi apprécier le développement durable comme la possibilité pour le service de remplir ses fonctions sanitaires (collecte d'effluents) tout en préservant les autres usagers de la pollution de l'eau générée et en assurant le renouvellement des infrastructures sur lesquelles il s'appuie sur la base d'un tarif acceptable par les abonnés.

a. Réalisations 2016

En 2015, la CACL s'est attachée à poursuivre les actions d'assainissement initiées depuis quelques années. L'objectif étant d'améliorer le cadre de vie des habitants, à la fois sur le plan sanitaire (diminution des risques et des expositions aux eaux usées) et sur le plan environnemental (amélioration des rendements d'épuration et diminution des atteintes au milieu).

Dans ce cadre, un certain nombre d'actions ont permis :

- De poursuivre les efforts de collecte sur les zones habitées non encore desservies ;
- La suppression de STEP de capacités mineures présentant des dysfonctionnements en les raccordant au réseau collectif (Soula 1, Soula 2, Zéphir), optimisant ainsi l'exploitation ;
- D'accompagner l'urbanisation en cours, par des opérations de viabilisation ;
- De préparer la réception et le traitement sur la STEP Leblond des produits issus de l'assainissement non collectif ;
- De poursuivre les opérations d'épandage des boues chaulées produites sur la STEP Leblond ;
- De poursuivre des procédures de contrôles et/ou d'autorisation de déversement des effluents sur le réseau collectif ;
- De relancer les contrats d'exploitation avec comme objectif :
 - o un meilleur service rendu aux usagers ;
 - o un prix du service optimisé, compte tenu des ouvrages à exploiter et tenant compte de l'état des infrastructures ;
 - o une amélioration de la qualité des rejets au milieu naturel.
- D'exploiter le réseau et les ouvrages d'épuration, en intervenant de façon régulière à circonscrire les points noirs d'exploitation. L'exploitation étant assurée au travers de 2 contrats en délégation de service public, avec obligation d'information une fois par an des résultats d'exploitation, qu'ils soient administratifs, techniques ou financiers. Ce rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement est disponible en consultation.

b. Programme d'actions 2017

L'action majeure à venir est liée à la **protection de la ressource**, au travers :

- De nouveaux projets de collecte des eaux usées sur les nombreux secteurs encore non desservis. Ainsi plus de 70 M€ de travaux sont en cours d'étude de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du territoire.
- De la poursuite d'opérations de collecte en eaux usées pour augmenter le taux de desserte des zones d'assainissement collectif (bourg de Rémire, centre-ville de Cayenne, périphérie au centre-ville de Cayenne, Zone de soula sur Macouria) ainsi que l'intégration aux contrats d'exploitation des extensions de réseaux réalisés par des tiers (EPAG, SEM) sur l'ensemble du territoire de la CACL.
- De la poursuite d'opération de renforcement des réseaux existants, vieux de près de 40 ans pour certains, et initialement réalisés en amiante ciment. Ces réseaux étant dans un état de dégradation très avancée, avec notamment des portions effondrées, provoquent une dispersion des eaux usées au milieu et sont difficilement exploitables. Ainsi, ces travaux de

renforcement qui s'apparente à la réalisation de réseau neuf au vue de la non possibilité technique de réhabilitation du réseau existant, participe à la résorption de rejets au milieu (secteur Gibelin, Maillard, Coulée d'Or).

- En parallèle, s'agissant du traitement, la CACL dispose à fin 2015, d'un parc épuratoire conséquent supérieur à 150 000 EH, permettant de se projeter encore sur quelques années sans urgences d'épuration sur la plupart des communes. Seule la commune de Rémire-Montjoly nécessite la réalisation d'un nouvel ouvrage épuratoire. Il s'agira du pôle épuratoire de Lacroix pour une capacité de 20 000 EH. Les travaux d'exécution de cet ouvrage ont débuté en 2016 et s'achèveront en 2017. Des études pour la création d'une nouvelle unité de traitement sur le secteur de Maillard seront également menées en 2017 ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de statuer sur la meilleure stratégie à adopter pour le bassin versant Cotonnière Larivot (traitement sur la STEP Leblond ou extension de la lagune du Larivot ou création d'une nouvelle unité).
- La poursuite de la mise à niveau des équipements permettant l'auto-surveillance des réseaux et des stations de traitement afin de mieux apprécier leur fonctionnement et permettre des actions correctives si cela s'avérait nécessaire.
- D'actions de communication sur la nécessité de se raccorder au réseau. L'objectif de cette campagne sera de limiter l'insalubrité généralisée sur certains secteurs du territoire desservis en réseaux de collecte.
- D'actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable spécifiques à la thématique de l'assainissement des eaux usées, par la mise en place, avec l'aide des associations locales, d'un programme pédagogique répondant aux objectifs suivants :
 - o Accompagner les projets scolaires, Associations de Quartier, Maison de Quartier, Centre Aéré ;
 - o Accompagner les Visites des ouvrages de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral auprès de tous publics, et notamment la STEP Leblond sur laquelle un parcours pédagogique a été prévu ;
 - o Animer les actions de sensibilisation à l'environnement.

3. Politique « environnement/déchets »

a. Réalisations

Dans le cadre de sa compétence « Mise en valeur de l'environnement / élimination des déchets », la CACL œuvre au développement durable sur ces 3 pôles :

- **Collecte des déchets ménagers et assimilés**

La collecte sélective des recyclables secs a démarré en 2015 : papiers, cartons, bouteilles et flacons plastiques et métaux issus des déchets ménagers sont désormais collectés de façon séparative et dirigés vers le centre de tri Ekotri. Autant de tonnes évitées en décharge et le démarrage attendu d'une économie circulaire. Les ambassadeurs du tri parcourent le territoire pour assurer la dotation et la communication de proximité.

Depuis les nouveaux marchés de collecte en 2010, la CACL a renouvelé en grande partie le parc des camions de collecte, permettant ainsi la réduction de la pollution de l'air et du bruit.

L'optimisation des fréquences de collecte des ordures ménagères (nouveau découpage des circuits par secteur et non par commune, baisse des fréquences de collecte encombrants/déchets verts sur certaines communes ...) permettent aussi une moindre consommation de carburant.

La collecte séparative des déchets verts et des encombrants selon des objectifs qualitatifs permettent depuis 2009 de limiter la mise en décharge de déchets verts et d'accroître la production de compost vert de Guyane. Ce produit a été réutilisé sur les projets de la CACL et notamment les réhabilitations de décharge.

Depuis juillet 2012, la CACL a également mis en place la collecte séparative des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) lors de la collecte des encombrants et déposés à la décharge des Maringouins.

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés**

En matière de traitement des déchets, la CACL a réalisée :

- la **déchetterie à Rémire-Montjoly** qui traite environ 4 080 tonnes en 2013 ;
- la **plate-forme de compostage des déchets verts** à Matoury, dimensionnée pour traiter environ 8 000 tonnes de déchets verts par an. L'extension du site, qui a permis de doubler la capacité de traitement, a été inaugurée en septembre 2013.

Par ailleurs, la CACL est en contrat avec les sites de traitement suivants :

- la **décharge des Maringouins** (A. Govindin), qui reçoit environ 55 000 tonnes de déchets ménagers par an. Des travaux d'amélioration (2011-2012) ont permis de réaliser des casiers pour limiter les infiltrations de lixiviats, valoriser les biogaz, valoriser les DEEE, accueillir convenablement les déchets des balayeuses mécanisées. La création d'un nouveau casier en décembre 2013 a permis de prolonger la durée de ce site en attendant l'ouverture de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Ultimes, c'est-à-dire une décharge aux normes européennes).
- le site de Caribbean Steel Recycling pour valoriser les VHU (véhicules hors d'usage) et les ferrailles issues de la déchetterie ;
- le site de traitement du verre d'Eiffage où un nouveau broyeur vient d'être installé.

- **Communication**

Les marchés « outils de communication du service environnement », contractualisés en 2012-2013, ont inclus des critères de sélection à caractère environnemental et social :

- Conception graphique : économie des couleurs par des choix graphiques et colorimétrie en vue d'une impression la plus économe possible au niveau de l'encre.
- Logistique : éco – conception des événementiels grâce à l'outil ADERE.
- Caractéristiques des impressions : papier recyclé ou issus forêts gérées, encre végétale.

Par ailleurs, le nombre d'impression de l'ensemble de nos supports de communication a été fortement réduit de 40 %. La dématérialisation et la recherche de supports les moins énergivores possibles sont prioritaires dans la conception et les créations à venir.

- **Subvention**

Au travers des subventions accordées, la CACL soutient des actions de préservation, de valorisation et d'éducation à l'environnement :

- **Mayouri propreté** (associations de proximité, régie de quartier) : 21 associations ont bénéficié du soutien de la CACL ;
- **Programme pédagogique** (Sépanguy) : Près de 350 de classes ont été suivies dans le cadre du programme pédagogique depuis 2009 ;
- **Ateliers éco-citoyen** (GRAINE – 2011/2012) : Près de 40 ateliers ont été délivrés et financés en partie par la CACL ;
- Collaboration avec le rectorat et l'OCCE au travers du soutien des actions des écoles et du **label éco-école** (label éco-école, projet éco-album).

- **Réduction des déchets à la source**

Le programme prévention que met en œuvre le service environnement/déchets a pour mission la réduction des déchets à la source. La CACL est désormais lauréat de l'appel à projet territoire zéro gaspi –Zéro Déchets. Diverses actions prioritaires en cours :

- **Réduction déchets papiers** et distribution de 10 000 autocollants stop pub
- **Réduction des déchets sanitaires**, mise en place d'une opération pilote d'utilisation des couches lavables dans les crèches, attribution de l'aide à l'achat, plus de 450 bénéficiaires depuis 2012.
- **Réduction des déchets organiques** au travers de la valorisation du compostage individuel via la distribution de livrets sur le compostage domestique et environ 600 composteurs depuis 2009 avec une action phare cette année de distribution de composteurs sur des circuits test et désormais l'aide à l'achat de composteur d'un montant de 50%. Un bilan et un développement de ces action sont prévue pour élargir le champ des actions dans ce domaine, notamment par le biais d'une gestion par les animaux domestiques (chiens, chats, poules ...etc).
- **Développement du commerce engagé** grâce notamment au site internet <http://www.commerce-engage.com/cacl/> qui permettra dans un premier temps de rapprocher producteurs et consommateurs avec les premières signatures de chartes en 2015.
- **Guide Eco-Manifestation**, ce guide issu de la réflexion et de l'engagement des acteurs est en cours d'élaboration, support à l'organisation de manifestations plus durables.

b. Programme d'actions 2017

Les projets suivants sont envisagés en 2017 :

- **Collecte des déchets ménagers et assimilés**
 - Poursuite de la sensibilisation de proximité et communication générale sur la collecte sélective ;
 - Renforcement de la collecte séparative des DEEE par renforcement des contrôles prestataires sur ces points ;
 - Renforcement de la collecte séparative du verre par densification du réseau de collecte en apport volontaire ;
 - Amélioration du taux de collecte du verre par affichage de l'interdiction de jeter le verre avec les ordures ménagères et augmentation de la sensibilisation ;
 - Amélioration des contrôles sur la collecte séparative des déchets verts et des encombrants selon des objectifs qualitatifs dans l'objectif de limiter la mise en décharge de déchets verts ;
 - Amélioration de la collecte séparative des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) lors de la collecte des encombrants ;
 - Perspective sur le développement d'un réseau de déchetterie et le développement d'une collecte des textiles en apport volontaire.
- **Traitement des déchets ménagers et assimilés**
 - les déchetteries : augmentation de la communication sur les DEEE et les déchets dangereux, réalisation des missions de maîtrise d'œuvre en vue de la création du réseau de déchetteries ;
 - la décharge des Maringouins (A. Govindin), sur laquelle un travail préparatoire à la réhabilitation du site a été engagé de pair avec les travaux d'extension réalisés fin 2015 ;
 - L'amélioration de l'exploitation du centre de tri afin de valoriser les emballages des ordures ménagères. Cette infrastructure est conçue pour répondre aux objectifs de qualité amazonienne favorisant des principes énergétiques et environnementaux respectueux tels que favoriser la ventilation naturelle.
- **Communication**
 - Maintien des critères environnementaux et sociaux au niveau des différents cahiers des charges (logistique, conception graphique, impression) ;
 - Développement du numéro vert 0800 28 28 00.
- **Subvention**
 - Procédure d'attribution des subventions soucieuse du respect des critères environnementaux et sociaux ;
 - Soutien des Mayouris propreté.
- **Réduction des déchets à la source**
 - Renforcement du programme prévention en cours : opération test compostage individuel sur circuit de collecte, partenariat avec la Poste dans le cadre de l'opération Stop pub...
 - Formation des maîtres et guides composteurs ;
 - Développement du compostage collectif dans les quartiers du territoire de la CACL ;
 - Organisation des ateliers de formation et d'information sur le gaspillage alimentaire ;
 - Formation sur éco-exemplarité des administrations ;
 - Maintien de l'ensemble de nos actions de sensibilisation sur le terrain au travers des différents stands tenus lors de nos manifestations : Grand Prix de l'environnement, Marché aux Jeux et Jouets d'Occasion, SERD....
 - Formation des associations de proximité à la sensibilisation et à la réduction du grand public.

4. Politique « aménagement du territoire »

a. Réalisations 2016

Afin de répondre aux objectifs de respect de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie des habitants, une démarche de « Plan Paysage » à l'échelle de l'agglomération a été initiée par le Conseil Communautaire (délibération n°31/2015/CACL).

Le « Plan Paysage » est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.

Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire. C'est pourquoi le « Plan Paysage » a vocation à être transversal et réalisé en amont des documents sectoriels d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

De plus, en proposant le paysage comme entrée privilégiée des problématiques du territoire et comme outil de médiation entre les différents acteurs qui le façonnent, le plan de paysage conforte une démarche qui met en cohérence des projets et des dynamiques à l'œuvre.

En effet, compte tenu de l'évolution démographique et de l'étalement de l'urbanisation sur notre territoire, l'agglomération du centre littoral présente des mutations marquées qui trouvent des extensions tangibles dans le paysage, en particulier à travers le mitage des zones agricoles et l'artificialisation des zones naturelles.

La démarche de Plan Paysage est une opportunité pour constituer la première pierre d'une politique visant, à travers des objectifs de qualités paysagères, à protéger et à valoriser les espaces remarquables et à définir des valeurs paysagères communes au territoire.

Afin d'engager tous les acteurs dans une gestion durable de l'espace communautaire, l'élaboration du Plan Paysage sera articulée à la démarche de projet de territoire.

Dans ce cadre, la population et les forces vives du territoire seront, le plus largement possible, associées à la définition de l'avenir de l'agglomération.

L'objectif du Plan Paysage est de décrire la singularité des paysages de l'agglomération, la façon dont ils sont perçus par les habitants, dont ils ont été façonnés et comment la population souhaite qu'ils évoluent. Ainsi, le Plan Paysage de la CACL permettra d'articuler au mieux des éléments de connaissance à des actions préconisées et localisées qui pourront être traduites règlementairement dans le SCoT de l'agglomération.

En outre, le Ministère en charge de l'écologie et du développement durable a lancé un appel à projet visant à apporter une contribution financière de 30 000€ pour appuyer la démarche de Plan Paysage, en particulier à l'échelle des agglomérations.

La CACL a été lauréate de cet appel à projet.

S'agissant plus largement du développement durable de l'agglomération, deux actions majeures ont été menées :

- La signature des **contrats de ville** communaux afin de déployer la politique de cohésion sociale sur le territoire de l'agglomération, en matière de cadre de vie et de développement économique,
- Le partenariat avec l'ADEME dans le cadre des **constructions relais** pour les porteurs de projet, en particulier pour les jeunes entreprises ayant 2 à 5 ans d'existence.

b. Programme d'actions 2017

En matière d'aménagement durable du territoire, deux défis seront à relever :

- La réalisation du Projet d'Aménagement Durable du ScoT révisé qui est fondamental pour la définition des stratégies en matière d'aménagement, de mobilité et de développement économique du territoire de l'agglomération. Et au-delà, la grenellisation du SCoT sera un impératif à respecter. En effet, la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 puis la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (loi portant engagement national pour l'environnement – ENE) ont fixé de nouveaux objectifs aux documents d'urbanisme (art L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme). **Le SCOT voit son rôle renforcé. Le SCoT devra désormais répondre aux enjeux du développement durable en déclinant les nouveaux objectifs du Grenelle :**
 - o réduire la consommation de foncier en protégeant les espaces agricoles, naturels et forestiers et en promouvant un urbanisme durable, plus économe en espaces,
 - o protéger la biodiversité et préserver les principales continuités écologiques,
 - o réduire les obligations de déplacements en corrélant développement urbain et transports collectifs.

Pour jouer ce rôle, le SCOT pourra s'appuyer entre autres sur le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

La loi Grenelle 2 a également modifié le contenu des documents constituant le SCOT. Celui-ci se voit renforcé par des dispositions plus prescriptives et opérationnelles.

Le rapport de présentation (art L.122-1-2 code urbanisme)

Il explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOO sur la base d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement.

Il comporte une évaluation environnementale.

□ Nouveautés Grenelle :

- le diagnostic doit comprendre une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation (inscrits dans le DOO),
- il décrit l'articulation du SCOT avec les documents avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (art L 122-1-3)

C'est le projet politique du territoire qui fixe les objectifs stratégiques des différentes politiques publiques. Il n'est pas opposable.

□ Nouveautés Grenelle : il est complété par des objectifs portant sur :

- l'implantation commerciale;
- le développement touristique et culturel;
- les équipements structurants;
- l'aménagement numérique;
- la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) (art L 122-1-4 à L 122-1-10)

C'est le document opérationnel du SCOT qui définit l'ensemble des prescriptions pour la mise en œuvre des objectifs du PADD.

□ Nouveautés Grenelle : Il remplace le document d'orientations générales (DOG). Plus détaillé et localisé, il comporte des objectifs, principes et orientations applicables à tout ou partie du territoire (secteurs).

Il doit :

- arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain;
- déterminer les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger;
- préciser les modalités de protection des principales continuités écologiques ou de leur remise en bon état;
- préciser les objectifs d'offre de nouveaux logements, le cas échéant répartis entre les EPCI ou par commune;
- comprendre un document d'aménagement commercial (DAC) qui délimite les zones d'aménagement commercial.

Il peut :

- délimiter des secteurs dans lesquels l'urbanisation est subordonnée à leur desserte en transports collectifs, à des critères renforcés de performances énergétiques ou de communications numériques;
- imposer préalablement à toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau, l'utilisation de terrains situés en zone urbanisée ;
- délimiter des secteurs dans lesquels une valeur plancher de densité des constructions est imposée;
- définir des secteurs, situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés, dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent imposer une densité minimale de construction;
- définir, par secteur, des normes de qualité urbaine, architecturale et paysagère applicables en l'absence de PLU;
- préciser les obligations minimales de réalisation d'aires de stationnement.

NB : Les documents composant le SCOT doivent être cohérents entre eux.

Par ailleurs, le SCOT devra faire l'objet d'une évaluation au plus tard 6 ans (10 ans auparavant) suivant son élaboration ou sa dernière révision. Les résultats du SCOT devront être analysés en ce qui concerne la consommation d'espace, l'environnement, l'implantation commerciale et les transports et déplacements afin de décider de son maintien ou de sa révision. A défaut, le SCOT devient caduc.

- La réussite de la démarche de Plan Paysage afin d'aboutir à des outils de protection et de valorisation des paysages de l'agglomération.

En matière de développement économique, les actions qui seront menées en 2015 viseront à valoriser les ressources locales de manière à assurer le développement endogène de ce territoire.

Par ailleurs, compte tenu de la nouvelle programmation des fonds européens, il s'agira pour l'agglomération de monter et d'accompagner des projets compatibles avec la volonté de développer une économie verte.

5. Politique « Développement économique »

a. Réalisations 2016

Le SIDE (schéma intercommunal de développement économique), approuvé en 2014, repose largement sur le développement durable dans son projet de développement économique pour le territoire et dans les projets à qui seront mis en œuvre durant les 5 prochaines années.

Outre le renforcement de l'attractivité du territoire, le schéma propose le développement de deux filières à fort potentiel de croissance que sont la construction et l'agro-industrie.

Concernant la filière construction, la CACL capitalisera sur l'effet levier du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) pour créer de la valeur ajoutée locale et réduire la dépendance des entreprises locale vis-à-vis des matériaux de construction importés. Il s'agira de s'appuyer sur les ressources locales (latérite, bois) et exploitables dans le cadre de construction d'habitation et des équipements publics à faible impact environnemental.

b. Programme d'actions 2017

Les projets initiés fin 2016 notamment le grand Parc Collery-Terca-Larivot, la zone d'activités industrielles intercommunale devront respecter une charte. Le référentiel intercommunal pour la création de parcs d'activités qualitatifs, fonctionnels et respectant l'environnement est en cours d'élaboration.

En outre, des performances techniques et environnementales ont été intégrées dans le programme de construction des ateliers relais à Matoury. Ces performances attendues constitueront un critère important dans le choix de la maîtrise d'œuvre.

6. Politique « transport »

En 2017, nous devons poursuivre et achever un certain nombre de « chantiers » structurants et visant à améliorer l'attractivité du réseau de transport :

➤ La mise en œuvre de la refonte du réseau de transport en commun :

Les évolutions du réseau qui seront mises en œuvre répondent aux enjeux suivants :

- Un rééquilibrage de l'offre de service sur le territoire de l'agglomération
 - Un accroissement de la qualité de l'offre à Cayenne, en particulier sur la régularité des horaires et sur l'adaptation de l'offre aux heures de pointe
 - Un renforcement significatif de l'offre sur Rémire-Montjoly, Matoury et Macouria qui sont secteurs en développement et dont la desserte aujourd'hui ne répond pas aux besoins
 - Une offre régulière pour les communes de Roura et de Montsinéry-Tonnegrande
 - Une offre adaptée pour les secteurs isolés de l'agglomération
- Une amélioration de la cohérence de l'offre et de l'articulation entre les différents réseaux urbains, périurbains et scolaires
- Une simplification et une amélioration de l'organisation juridique des contrats (réduction du nombre de contrats et allotissement selon une « logique transport »)
- Une révision de la tarification dans l'objectif de réduire globalement le coût pour l'utilisateur et de rendre ainsi le réseau de transport plus attractif

➤ Le lancement de la Phase pré-opérationnelle du projet de Bus à Haut niveau de Service (BHNS) en site propre de l'Agglomération. Cette infrastructure, véritable colonne vertébrale de l'agglomération, permettra de structurer et d'améliorer de manière significative le niveau du transport sur le territoire de l'agglomération.

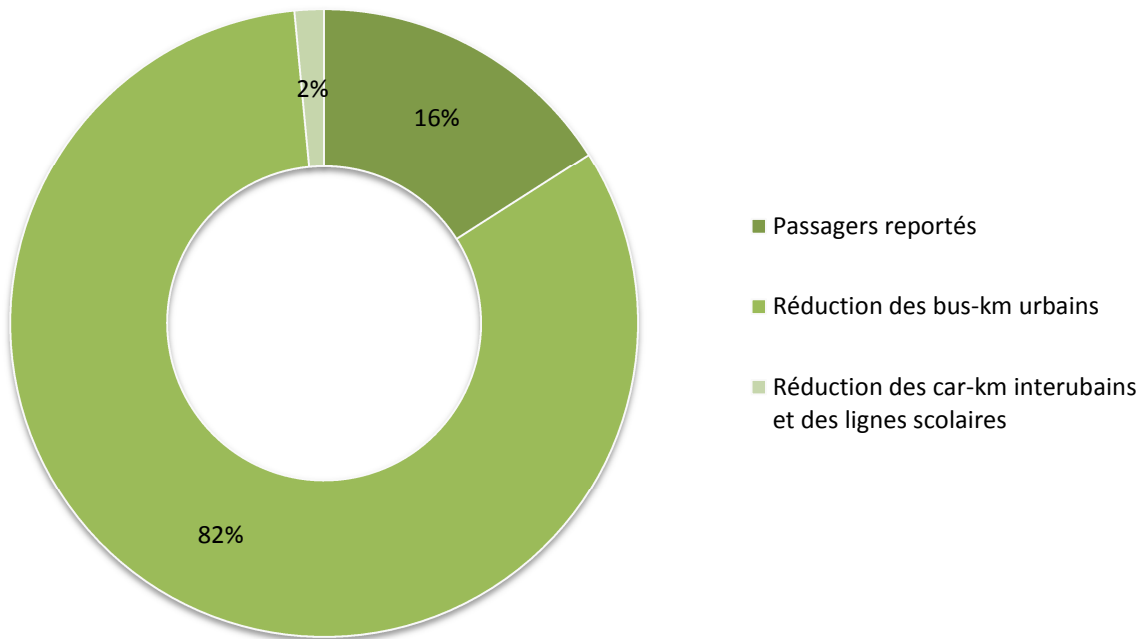
En effet, le BHNS joue un rôle essentiel sur l'agglomération, car il permet à la fois :

- De désenclaver les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les grands ensembles, les zones de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)
- De relier entre elles les zones d'aménagement et les équipements majeurs existants et futurs du territoire
- De desservir plus de 60 000 emplois, scolaires et habitants dans le corridor des 500 mètres du tracé des lignes.

Aussi, ces 10,7 kilomètres de réseau de transport en site propre permettront dès 2020, de drainer plus de 16 000 voyageurs/jour entre Maringouins et Mont-Lucas avec une fréquence toutes les dix minutes et toutes les cinq minutes sur le tronc commun. La capacité pourra être renforcée avec une fréquence plus soutenue, toutes les 3 minutes, pouvant atteindre 60 000 voyageurs/jour.

Ce projet entraînera à terme un report modal de 27% et la réduction des émissions de CO₂.

Gains en tonnes d'équivalent CO2 sur 30 ans



➤ L'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité – Accessibilité Programmée

Le SDA - Ad'AP a pour objectifs de :

- Répondre aux attentes des personnes à mobilité réduite,
- Définir les modalités de la mise en accessibilité du réseau aggro'bus (points d'arrêts, matériels roulants, correspondances et échanges entre les différentes lignes de transport public),
- Établir la programmation des investissements à réaliser et des mesures d'organisation à mettre en œuvre pour la mise en accessibilité des services de transports collectifs,
- **Préciser les dispositions à prendre pour assurer l'intermodalité avec les réseaux de transport public des autres autorités organisatrices,**
- Établir les éventuels cas de dérogation à la mise en accessibilité, et donc définir les services de substitution qui seront à mettre en place après approbation du schéma et les principes d'organisation les concernant,
- Prévoir les conditions de la mise à jour du schéma, dans les cas où des évolutions technologiques permettraient d'apporter des solutions aux impossibilités techniques avérées.

L'objectif étant d'offrir à la population un service de transport performant et accessible à tous.

➡ La poursuite de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains

A travers le Plan de Déplacements Urbains, c'est une véritable politique de déplacement globale à l'échelle communautaire qui sera définie pour les 10 ans à venir, à la fois concernant les principes d'organisation du transport de personnes, mais également concernant le transport de marchandises, la circulation et le stationnement.

Les pré-objectifs suivants ont été définis pour le PDU :

- En matière de protection de l'environnement, développement durable, santé, qualité de vie :
 - Réaménager les espaces publics au profit des modes doux et TC
 - Création de zones 30, zones de rencontres ou rues piétonnes
 - Création de lieux d'échanges des modes de transports (voitures, vélos, transports urbains)
 - Développer l'usage des transports collectifs
 - Hiérarchisation du réseau de transport (dessertes locales, lignes structurantes, etc...)
 - Développer l'offre en transport fluvial.
- En matière d'urbanisme :
 - Hiérarchiser les voies
 - Développer le maillage routier local
 - Développer l'urbanisation en priorité dans les zones desservies en TC
 - Prise en compte du critère déplacement dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement.
- En matière de développement économique :
 - Organiser le stationnement
 - Création d'une offre de stationnement pour les courtes durées
 - Création de parkings ou de « dispositifs » de stationnement en entrée de ville
 - Organiser les livraisons pour améliorer le trafic
 - Accompagner les entreprises et les administrations pour faire évoluer les habitudes de déplacements des salariés
 - Covoiturage (déplacements domicile-travail et déplacements professionnels),
 - Plan Déplacements Administrations (PDA),
 - Plan Déplacements Entreprises ou Inter-Entreprises (PDE –PDIE)
 - Télétravail.
- En matière de cohésion sociale et territoriale :
 - Proposer une offre en transport en commun assurant un maillage équilibré du territoire
 - Développer et améliorer la grille tarifaire en renforçant la tarification sociale et solidaire et en créant de nouveaux titres
 - Créer une billettique unifiée pour favoriser l'intermodalité et la multimodalité.

Les points suivants sont ressortis des réunions réalisées en 2015/2016, à savoir :

- Mise en place de navettes fluviales sur le territoire. Deux liaisons ont été évoquées : l'une entre Pointe Liberté et le Vieux Port de Cayenne, l'autre entre Roura – La Levée à Dégrad des Cannes. Ces navettes devront offrir la possibilité de transporter les vélos.
- Mise en œuvre d'un transport par câble entre quartiers populaires (Bonhomme, Roseraie, Pascaline, etc.) et grands équipements pour aller jusqu'au « hub » de la gare routière.
- Aménagement et curage du canal de la Crique Fouillée, pour y créer des pistes cyclables.
- Mise en place d'une signalétique piétonne avec une carte des temps sur le centre de Cayenne.
- Piétonisation de certaines rues du centre-ville de Cayenne et reconquête du front de mer pour les modes doux.
- Aménagement de plateformes logistiques en entrée de ville.

En 2017, il s'agira de :

- Etablir un scénario préférentiel et le décliner en actions avec simulations financières
- Rédiger le plan d'actions
- Evaluer la cohérence du projet avec les objectifs
- Conduire l'évaluation environnementale avec l'appui des services de l'Etat